

GENESE DU MONUMENT AUX MARTYRS DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

1947-2026

RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 1947



COMITE D'ERECTION DU MONUMENT AUX MARTYRS
DE LA RESISTANCE
DE L'ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

M. Joachin Costa
du Comité

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 1947

4 nov 1947

Etaient Présents:

Président - ROUX EMILE, Maire de NARBONNE
Membres-BAJOLLE, NAVARRO, ROGUES, TRAPP, MARTINOLLET, DUVIGNON, DEMAY,
MONTAGNAC, AYORA, GAUBIAC, MARTIN, TOUDOU, MOUSSEYROUX, BISSON.

Personnalites Invitées à titre consultatif: M.M. JOACHIN-COSTA et
GIBERT

Membres excusés- CERNY, SOUQUET, ALBIRA
" absents- CAZANAVE, MAS

.....
.....
Après échange de vue entre les membres du Comité et M.M. COSTA et
ROGUES, précédemment délégués à MONTPELLIER, pour photographier et
juger le monument élevé à la mémoire des Résistants de cette ville,
il a été décidé, vu le prix relativement avantageux du projet pré-
senté par M. COSTA, de demander à Monsieur le PREFET de l'Aude s/
le couvert de Monsieur le Sous-PREFET de NARBONNE, l'agrément de
notre COMITE et son accord pour le projet de Monument qui a rallié
tous les suffrages des membres présents à la réunion.

.....
.....
Le Président informe le Comité que M.le Sous-Préfet, au cours d'
une audience qu'il avait accordé à la délégation, nous aiderait
dans toute la mesure de ses possibilités.

.....
Organisation du Collectage des sommes nécessaires:

- 1° Visites conférences dans les chefs-lieux de Canton de l'Arrondissement,
- 2° Soirées cinématographiques et artistiques partout où nous aurons la possibilité de les mettre sur pied,
- 3° Trouver des concours efficaces dans les organisations républicaines, résistantes, etc des villes et villages,
- 4° Demander aux groupements sportifs de nous réserver une partie de certaines recettes effectuées les jours de grande affluence,
- 5° Demandes d'autorisation de collecter sur la voie publique,
- 6° Déléguer certains membres de notre Comité auprès des organisations Syndicales de notre Ville, etc.etc.....
- 7° Des équipes de conférenciers sont désignées
- 8° Le Trésorier fera imprimer des carnets à souches qui seront utilisés pour donner reçu des sommes reçues à tous les titres,
- 9° Rechercher les moyens de transport pour les conférenciers qui se déplaceront dans le Canton,
- 10° Enfin, deux réunions hebdomadaires sont prévues afin de mener à bien et rapidement, l'oeuvre que nous nous proposons d'entreprendre dès que M. le Préfet de l'Aude aura donné son agrément.

.....iiiiii.....
Le Trésorier, après l'établissement du Statut, prendra un compte courant postal.

.....
Après un dernier appel du Président pour une mobilisation complète en vue d'une érection rapide du Monument qui doit faire honneur à nos Martyrs et à notre ville, la Séance est levée.

Le Président 

**POUR FINANCER
L'ÉRECTION DU
MONUMENT, PLUSIEURS
SOLUTIONS SONT
ENVISAGÉES: SOIRÉES
CINÉMA, CONCERTS,
RECETTES DES
RENCONTRES
SPORTIVES, COLLECTE
SUR VOIE PUBLIQUE....**

MARCHE descriptif et forfaitaire
pour l'exécution d'un monument commémoratif à la Résistance

2 (Dev.)
6 nov 1947

PROJET n° I - Le Comité du Monument de la Résistance, d'une part,
et Monsieur Joachim COSTA, Statuaire
16, bis, Boulevard St.-Jacques - PARIS (XIVe.) d'autre
part,

ONT CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT/:

Article I - Le Comité commande à Monsieur COSTA un monument commémoratif qui sera érigé sur la Place St.-Paul.

Article 2 - Ce monument se compose d'une architecture de 4m,25 de Hauteur. Sur sa partie antérieure, une grande figure de 2m,50 symbolise la "RESISTANCE". Cette figure est posée sur un écusson aux armes de la Ville de Narbonne. Une inscription "La Résistance" ceinture l'écusson.
Sur les parties latérales 4 figures de 1m. évoquent la clandestinité : "le maquisard", "le déporté", "le cheminot" "la messagère".

Article III - Les noms des victimes de la Résistance seront gravés sur les parties latérales. Sur la partie postérieure, une grande plaque recevra le texte commémoratif rédigé par le Comité.

Article IV - La sculpture et l'architecture du monument seront en pierre de Lens.

UN APPEL À PROJET
AUPRÈS D'UN
ARCHITECTE EST
LANCÉ ET CHOISI

Ce monument se compose d'une architecture de 4m,25 de Hauteur. Sur sa partie antérieure, une grande figure de 2m,50 symbolise la "RESISTANCE". Cette figure est posée sur un écusson aux armes de la Ville de Narbonne. Une inscription "La Résistance" ceinture l'écusson.
Sur les parties latérales 4 figures de 1m. évoquent la clandestinité : "le maquisard", "le déporté", "le cheminot" "la messagère".

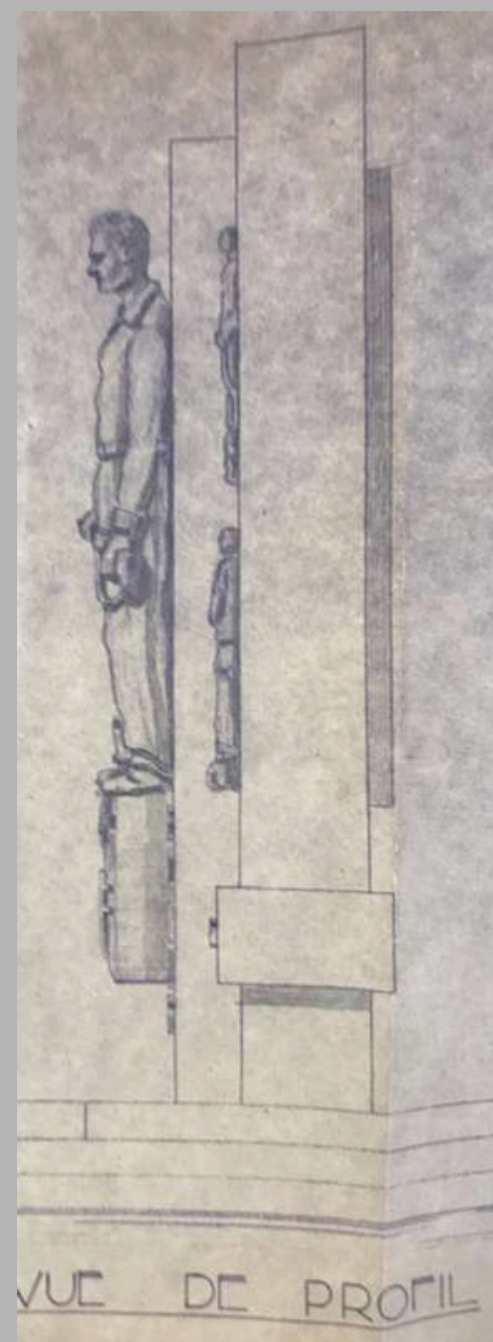
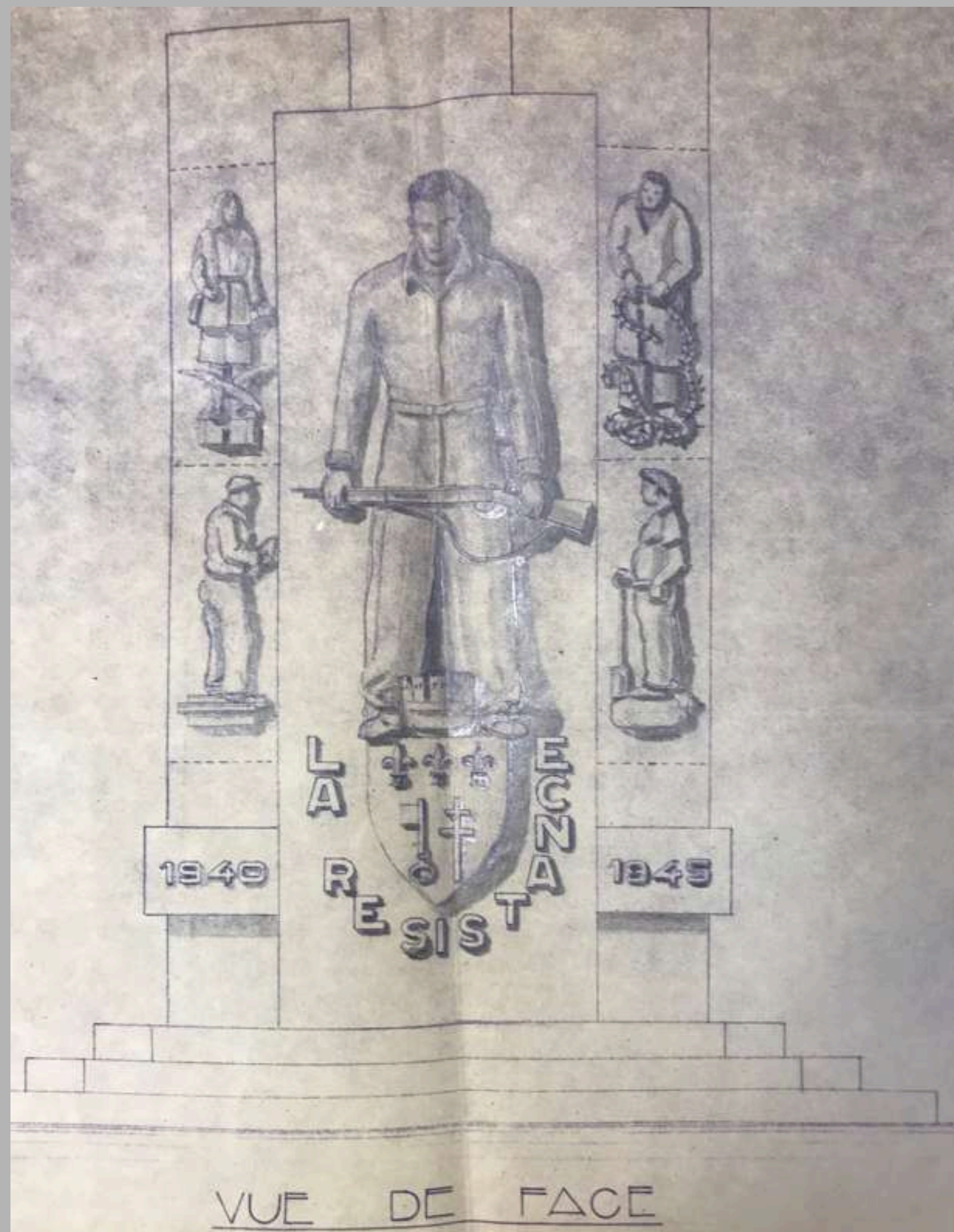
**ESQUISSE AU CRAYON
REPRÉSENTANT TOUTES
LES FORMES DE MARTYR**



AUX MARTYRS DE LA
RÉSISTANCE ET AUX
COMBATTANTS DE LA
GUERRE - 1939-1945

DESSIN D'UN PROJET DE COSTA

Monument aux Martyrs de la
Résistance et aux Combattants
de la guerre 1939-1945.
Joachim Costa, architecte.



AUTRE PROPOSITION DE COSTA RETENUE METTANT EN EVIDENCE 5 FIGURES DE MARTYR

Projet approuvé par le Comité du Monument à la
Résistance, dans sa séance du 4 novembre 1947.

ECH: 1/20°

Joachim Costa
statuaire
15 bis, boulevard Saint Jacques Paris-XIV.

Mémorial aux partisans de la Résistance et aux Combattants de la guerre de 1939-1945



Joachim Cottet sculpteur

Grand Chapelle architecte

**PROPOSITION
STATUAIRE DE
COSTA NON
RETENUE!!**

LE 26 AVRIL 1954, UN COURRIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.A.R EST ADRESSÉ AU MAIRE DE NARBONNE POUR CONVOQUER UN COMITÉ AFIN DE REPRENDRE LE PROJET D'ÉRECTION D'UN MONUMENT AUX MARTYRS DE LA RÉSISTANCE.

Monsieur Le Maire,

Le Conseil d'Administration du C.A.R. dans sa réunion du 25 Avril 1954 a décidé de reprendre l'idée de l'érection d'un Monument aux Victimes de la Déportation et de la Résistance.

LE COMITÉ MIS EN SOMMEIL SE RESSAISIT DU PROJET

COMITE D'ERECTIOIN DU MONUMENT AUX MARTYRS DE LA
RESISTANCE
de l'Arrondissement de NARBONNE

BUREAU:

Président: L. MADAVIE, Maire
 Vice-Présid.: J. CEROY rue Y. Pallecier
 J. MAJOLLE rue Ch. Delescluse
 M. NAVARRO 24, 1248
 P. JEAN rue de Turcotte
 Secrétaire-Gal.: E. BOGUES rue Péclet
 2^e-Adjoint : Dr. R. TRAPP 7, Pl. des Jacobins
 Trésorier-Gal.: MARTINOLLET Ecole Arago
 2^e- Adjoint : R. DUVIGNON 17, cours de la Républi
 que (N'est plus à NARBONNE)

MEMBRES:

Délégués par le Conseil
municipal de NARBONNE { MM. SOUQUET 14, Pl. de la Révoluti
CASABAVE rue Voltaire
BAS 1, rue des 3 Moulins

* par les Déportés et
Internés Résistants et
Patriotes { MM. A. AYORA 31, Av. d'Arles
GAMBAC 13, rue des Bons Enfan
F. MARTIN 10, rue Ans. Pto. Neuv

* par l'Association Natio-
nale des Anciens de la Ré-
sistance { MM. ALBIRA 1me de Cuxac
MONTAGNAC 43, rue Perrierie
Mme. E. DEMAY Pl. S. Digeon

* par l'Entente F.T.P.F.-
F.I.- F.F.L. - F.P.C. { MM. L. TONDON 4, rue de la Monnaie
R. MOUSSAYROUX Villa Rosette- R
Baliste
Mme A. BISSON rue F. Vidal

Membres choisis dans la
population Narbonnaise
(3 Membres) { MM. BACHET décédé
GRASIANI Professeur (parti de NA
KESPAUD Rue F-L. Courrier
MILNAY "Le Printemps"
Mlle. HENAIL

Membres représentants l'
arrondissement de NAR-
BONNE
(5 Membres) { MM. BARTHES Ferrals - les - Cort
CLAVEL Salleles-d'Aude
ALBAUD Vinnacan
TAILLADÉ Coursan (décédé)
?

**LE COMITÉ EST COMPOSÉ DE DIFFÉRENTS
DÉLÉGUÉS D'ASSOCIATIONS ISSUES DE LA
RÉSISTANCE, DE LA DÉPORTATION:**

**LES FRANCS-TIREURS ET PARTISANS FRANÇAIS
(FTPF)**

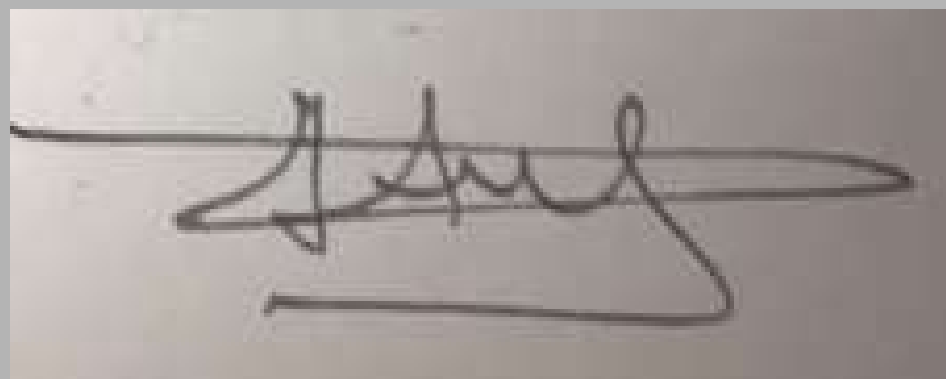
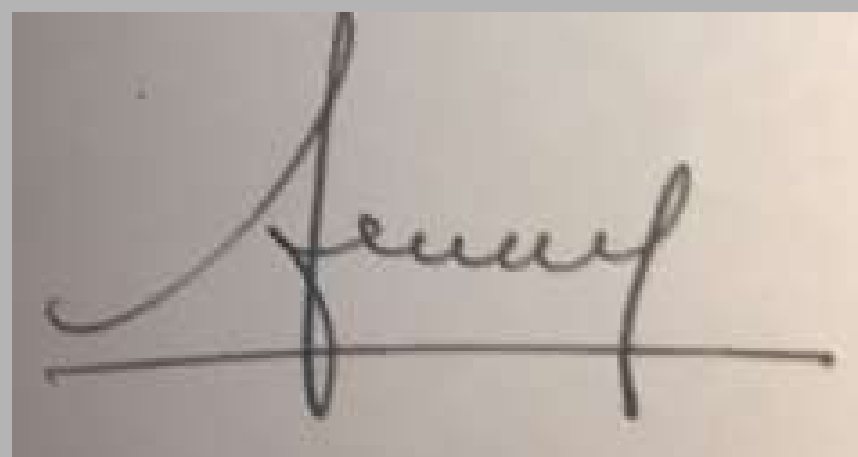
**LA FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS ET
INTERNÉS RÉSISTANTS ET PATRIOTES**

**LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS
RÉSISTANTS (FNAR)**

NARBONNE, le 9 JUIN 1954

MM. SENAUX Félix et AYORA Angel
délégués de l'Amicale des Anciens P.I. D. et
Résistants de la Police de Narbonne

à Monsieur le Maire de NARBONNE,
Président du Comité pour l'Erection d'un
Monument aux Martyrs de la Résistance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Félix Senaux', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Angel Ayora', written over a horizontal line.

**DANS LES SEMAINES QUI SUIVENT,
LES ACTEURS SONT CONTACTÉS ET
RASSEMBLÉS POUR UNE RÉUNION DE
PILOTAGE. UN COURRIER D'ANGE
AYORA ET FÉLIX SENAUX, DÉLÉGUÉS
DE L'AMICALE DES ANCIENS
RÉSISTANTS DE LA POLICE DE
NARBONNE S'ADRESSE AU MAIRE DE
LA VILLE POUR EXCUSER LEUR
ABSENCE MAIS TÉMOIGNER
DE L'INTÉRÊT QU'ILS PORTENT À LA
RELANCE DU PROJET.**

PROCES - VERBAL

-*****-

Monsieur le Président ouvre la séance de réunion du Bureau tenue le Jeudi 14 Juin 1954 à 21 heures dans la Salle d'honneur de l'Hotel de Ville ;

Assistent aux travaux : MM.

MADAULE - AIN - CAZANOVE - SIDORRE - RIVIERE - VIDAL - GRANGER - LOUBET - SIGALA -

Excusé : M. FAJOLLE .

- Lecture est faite par M. GRANGER Secrétaire Administratif du P.V. de réunion du Comité d'Administration de la séance du 9 Juin 1954 - On passe à l'ordre du jour et la discussion est ouverte :

1 - Modification aux statuts primitifs portant surtout sur l'élargissement du Comité et la nouvelle appellation du Monument : après plusieurs avis le Comité décide d'appeler le Monument :
" MONUMENT AUX MARTYRS DE LA RESISTANCE ET AUX MORTS DE LA GUERRE 39/45

2 - Emplacement du Monument

Mr. le Président suggère à l'approbation de l'assemblée de faire ériger le monument au carrefour du Boulevard Dr Lacroix (face à l'Ecole Arago) et de la rue Mazagram - face au Nord visible de la plaque tournante de la Place des Pyrénées - à l'emplacement où déjà existent des fondements d'un ex-suvrage en ciment .

Cette suggestion favorablement commentée avec les aménagements qu'elle comporte est enfin adoptée pour être soumise au Conseil d'Administration .

3 - Projet du Monument

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet même du monument et sa configuration :

M. LOUBET propose que l'on conserve comme projet l'ensemble des 5 sujets représentant chronologiquement et dans l'ordre : le pilu de 39/40 - le prisonnier - le Déporté au centre - le maquisard - le soldat du débarquement et de la libération ...

Le principe de cette idée est admis et adopté à la majorité . M. VIDAL secrétaire chargé des rapports du Comité avec les artistes demande , toutefois , que l'on communique auparavant nos intentions sur le sujet à ou aux artistes afin que ces derniers puissent nous soumettre sans aucune influence divers dessins et maquettes . Le Comité se réserve bien entendu tous droits d'y apporter les modifications qu'il jugera bon de faire .

Cette marche à suivre est adoptée .

suite F° 2

RÉUNION DU 14 JUIN 1954

ORDRE DU JOUR:

- MODIFICATION DES STATUTS
- EMLACEMENT DU MONUMENT
- PROJET DU MONUMENT
- TRÉSORERIE

**LE NOM DONNÉ AU MONUMENT EST DISCUTÉ ET LE COMITÉ RETIENT:
"MONUMENT AUX MARTYRS DE LA RÉSISTANCE ET AUX MORTS DE 1939-45"**

2 - Emplacement du Monument

Mr. le Président suggère à l'approbation de l'assemblée de faire ériger le monument au carrefour du Boulevard Dr Lacroix (face à l'Ecole Arago) et de la rue Mazagram - face au Nord visible de la plaque tournante de la Place des Pyrénées - à l'emplacement où déjà existent des fondements d'un ex-suvrage en ciment .

Cette suggestion favorablement commentée avec les aménagements qu'elle comporte est enfin adoptée pour être soumise au Conseil d'Administration .

site choisi: carrefour du boulevard Lacroix et de la rue Mazagram



3 - Projet du Monument

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet même du monument et sa configuration :

M. LOUPET propose que l'on conserve comme projet l'ensemble des 5 sujets représentant chronologiquement et dans l'ordre : le poilu de 39/40 - le prisonnier - le Déporté au centre - le maquisard - le soldat du débarquement et de la libération ...

Le principe de cette idée est admis et adopté à la majorité . M. VIDAL secrétaire chargé des rapports du Comité avec les artistes demande , toutefois, que l'on communique auparavant nos intentions sur le sujet à ou aux artistes afin que ces derniers puissent nous soumettre sans aucune influence divers dessins et maquettes . Le Comité se réserve bien entendu tous droits d'y apporter les modifications qu'il jugera bon de faire .

Cette marche à suivre est adoptée .

DISCUSSION SUR LE PROJET ARTISTIQUE:

UN NOUVEAU PROJET OU LE MAINTIEN DE LA PROPOSITION DE COSTA?

LE COMITÉ DÉCIDE DE CONSERVER LE PROJET PRIMITIF:

REPRÉSENTATION DU POILU DE 1939-45, DU PRISONNIER, DU DÉPORTÉ AU CENTRE, DU MAQUISARD ET DU SOLDAT DU DÉPARTEMENT.

M. CAZANOVE met en garde le Bureau contre une trop grande hâte à conclure rapidement et émet le souhait que le Monument soit digne de l'oeuvre et de l'art d'un Maître en même temps qu'une effigie remarquable dans sa construction et dans sa forme pour la plus grande fierté de NARBONNE et la gloire des morts que nous voulons honorer . MM. AIN, SIGALA et VIDAL appuient et le bureau approuve avec eux .

Trésor. Devant les divers marchés et les engagements précédemment pris avec Monsieur Joachim COSTA, sculpteur, Monsieur le Président propose que nous respections les accords antérieurs avec cet artiste de façon à rester honorablement en liaison avec lui. Toutefois aucun lien n'attachant indéfectiblement les parties s'il n'y avait pas d'accord nouveau , le Comité se réserve le libre droit de traiter par ailleurs. Le Bureau approuve .

TOUTEFOIS, LE BUREAU SOUHAITE NE PAS SE HÂTER ET OFFRIR À LA VILLE ET À LA MÉMOIRE DES MORTS POUR LA FRANCE UN MONUMENT DIGNE, RÉALISÉ PAR UN ARTISTE. LE PRÉSIDENT PROPOSE UNE REPRISE DE CONTACT AVEC L'ARTISTE PARISIEN QUI AVAIT ÉTÉ MANDATÉ, JOACHIM COSTA.

4 - Trésorerie - M.LOUBET aborde les questions financières et rend compte de l'actif ancien du Comité primitif .

La discussion est ouverte sur des questions diverses de financement de l'oeuvre . Approbation est faite d'inscrire l'érection du Monument dans les oeuvres . Mr.le Président conseille de contacter toutes les Autorités par lettre. Il est également décidé de faire délivrer des Cartes de "Bienfaiteur" aux différentes personnalités du Commerce , de l'Industrie et des Francs . Le Voeu est également adopté de faire procéder à des séances cinématographiques ou autres spectacles si possible et cela suivant l'opportunité. Après suggestion de Mr.SIGALA et accord de M.VIDAL , ce dernier accepte d'être le Délégué du Comité aux Fêtes . Il se charge dorénavant de l'organisation de pareilles manifestations . Mr.le Président propose de faire don au Comité d'un volant de cartons de loto et Mr.SIDOBRE dans cet ordre d'idée promet de mettre sur pied, au nom du Comité d'érection, l'organisation pour la première quinzaine d'Octobre , d'un Grand Loto au profit du Monument .

**RESTE LA QUESTION DU FINANCEMENT DU MONUMENT:
LES PROPOSITIONS DE COLLECTES DE FONDS IMAGINÉES EN
1947 SONT REPRISES: SÉANCES DE CINÉMA, SPECTACLES,
COMITÉ DES FÊTES SOLICITÉ, LOTOS...**

U.N.A.D.I.F.
Section-AUDE
Secrétariat Général
16 Rue Molière
NARBONNE



DANS UN COURRIER DU 16 JUIN 1954, LE PRÉSIDENT DE L'UNADIF, UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE ET FAMILLES DE DISPARUS S'ADRESSE AU MAIRE POUR LUI SIGNIFIER SON MÉCONTENTEMENT QUANT AU NOM CHOISI POUR LE MONUMENT "MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE 1939-45"

J'apprends avec surprise et avec peine que le Bureau du Comité dans sa dernière réunion a eu cours des décisions qu'il était appelé à prendre conformément au désir du Comité décidé de proposer à l'assemblée Générale de celui-ci d'adopter, pour modification aux statuts, l'appellation suivante "Monument aux Morts de la Guerre 1939-1945".

J'ose espérer que soucieux de faire respecter la part de sacrifice de chacun, vous arriverez vous faisant notre interprète à convaincre vos collaborateurs et que grâce à cela ce nouveau comité qui quoiqu'on puisse dire et pour beaucoup notre oeuvre ne connaîtra pas dès le départ des dissensions qui lui vaudraient le même sort que le comité précédent.

CETTE LETTRE TÉMOIGNE DU CONFLIT DES MÉMOIRES, DE LA DIFFICULTÉ À COMMÉMORER LES VICTIMES DANS LEUR DIVERSITÉ

" LES FILS DES TUÉS "

FÉDÉRATION NATIONALE DES FILS DES MORTS POUR LA FRANCE
1914-1918 - T. O. E. - 1939-45

Or, au cours de la séance du 1er Juillet courant réunissant les membres du bureau du Comité, le Délégué du Groupement de la Résistance a tenu que le titre du Monument projeté soit le suivant: Monument aux Martyrs de la Résistance et Combattants 39-45, le même Délégué soulignant également que si le titre proposé n'était pas admis, son Groupement se verrait dans l'obligation de quitter le Comité.

L'Association des FILS DES TUÉS se doit aussi de souligner que sa position n'est pas de porter atteinte au sacrifice des Morts de la Résistance qu'elle respecte tout au contraire, et souhaiterait même qu'un monument soit érigé exclusivement à leur mémoire afin que les Français ne puissent oublier que certains hommes ont continué " librement " la lutte contre l'envahisseur et ont ainsi fait le sacrifice de leur vie pour libérer notre Pays.

MR RIVIÈRE, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES FILS DES MORTS POUR LA FRANCE, S'ADRESSE AU COMITÉ D'ÉRECTION DU MONUMENT POUR SIGNIFIER SON MÉCONTENTEMENT VIS À VIS DU NOM RETENU POUR LE MONUMENT. LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES RESURGIT.

L'ASSOCIATION DÉMISSIONNE DU COMITÉ D'ÉRECTION DU MONUMENT



**LE MONUMENT PRENDRA LE NOM DE
“MONUMENT AUX MARTYRS DE LA
RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION
1940-1945”**

**LES ASSOCIATIONS REPRÉSENTANT LES
ANCIENS COMBATTANTS, RÉSISTANTS,
PRISONNIERS DE GUERRE, ANCIEN DU STO,
ONT EU DES DIFFICULTÉS À S’ENTENDRE SUR
LA MÉMOIRE DE LEUR PARCOURS DURANT
LA SECONDE GUERRE MONDIALE. LA
QUESTION DES MÉMOIRES EST TRÈS
PRÉSENTE DANS LA CONCEPTION DE CE
MONUMENT.**

ATTESTATION d'AUTHEENTICITE
de la terre contenue dans ce sachet
remis au Département d'AUDE

Procès-Verbal de la Cérémonie qui a eu lieu au siège
de la Fédération Nationale des Déportés et Internés
Résistants et Patriotes, 10 rue Leroux, Paris,
le 8 Décembre 1950 à 19 h.

Je soussigné, Frédéric-H. MANHES, Président de
la Fédération Nationale des Déportés et Internés
Résistants et Patriotes, Commandeur de la Légion
d'Honneur, Compagnon de la Libération,

Certifie que ce sachet contient de la terre des
sept camps suivants : Auschwitz, Buchenwald, Dachau,
Mauthausen, Neuengamme, Oranienbourg et Ravensbrück.

Les sachets ont été plombés en présence de :
Mesdames PAGES, CARTIER, BERTHIE, SIMONNET, GAUCHERIN,
PORTIER, SALEZ, GUILLAUME et ALCAN.

Messieurs : le Colonel MANHES, Marcel PAUL, Jean
Maurice HERMANN, MESTRIE, ELHAI, BOULLE,
CHAUMET, GUILBERT, VENENY, HAMELIN, ARVOIS,
CHAPELAIN, BLANCHE, Cl. LEROY, J. ROGER,
SCHAPIER, A. LEROY, GARRAUD, VALLEY, SERRE.

L'authenticité de cette terre est garantie par
les certificats qui ont été établis sur place et qui
sont en possession de la Fédération Nationale des
Déportés et Internés Résistants et Patriotes.

Fait à Paris le 8 Décembre 1950

Frédéric-H. MANHES



**LE 8 NOVEMBRE 1950, FRÉDÉRIC H-
MANHES, PRÉSIDENT DE LA
FÉDÉRATION NATIONALE DES
DÉPORTÉS ET INTERNÉS RÉSISTANTS ET
PATRIOTES, REMET AU DÉPARTEMENT
DE L'AUDE UN SACHET DE TERRE
PROVENANT DE DIFFÉRENTS CAMPS DE
CONCENTRATION.
CETTE TERRE SERA FINALEMENT
DÉPOSÉE AU PIED DU MONUMENT DES
MARTYRS DE LA RÉSISTANCE ET DE LA
DÉPORTATION EN 1973.**

Certifie que ce sachet contient de la terre des
sept camps suivants : Auschwitz, Buchenwald, Dachau,
Mauthausen, Neuengamme, Oranienbourg et Ravensbrück.



DÉCOUVERTE DES CAPSULES AU MOMENT DES TRAVAUX

**CETTE CAPSULE A ÉTÉ
RETRouvÉE AU MOIS DE
DÉCEMBRE 2025 LORS DU
TRANSFERT DU MONUMENT VERS
LE JARDIN ST PAUL.**





DÉMÉNAGEMENT DU MONUMENT EN DÉCEMBRE 2025



**LE
TRANSFERT
DU
MONUMENT
ÉTAIT TRÈS
DÉLICAT EN
RAISON DE
LA FRAGILITÉ
DE LA PIERRE**